

BULLETIN COMMUNAL

DANS CE NUMÉRO :

CODE DE LA ROUTE: NOUVEAUTÉS	2
LES COMMERÇANTS FAIMOIS	3
CONFÉRENCE-DÉBAT SUR LES ANTENNES GSM	3
LE SRMD EN HESBAYE	4
PRIMES DE NAISSANCE	4
CÔTÉ TRAVAUX	5
QUELQUES NOUVELLES DE NOTRE SERVICE DES TRAVAUX	6
AVANCEMENT DE CERTAINS DOSSIERS ET CRÉATION DE NOUVEAU PROJETS	7
TAXES ET REDEVANCES COMMUNALES	8
NOUVELLE ÉCOLE À CELLES	10
CRISE DU LOGEMENT: PROJETS CONCRETS AU CPAS	10
CONCERT ET EXPOSITION À LA CHAPELLE DE SAIVES	12
« DÉRAPAGES »	12
PREMIER SOUPER DE LA BOURGMESTRE	13
EN TANT QUE BON CITOYEN, QUE PUIS-JE FAIRE ET NE PAS FAIRE?	14
UN SITE POUR L'EMPLOI	15
JOURNÉE DE LA FEMME	15
STAGES DE CARNAVAL ET DE PÂQUES	16
PLAINE DE JEUX AU CORTIL À BORLEZ	17
CARTE D'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUE	17
CLASSES DE NEIGE À CASPOGGIO EN ITALIE	18
LE YFU RECHERCHE DES FAMILLES D'ACCUEIL	18
LES TAMBOURS POUR LA PAIX	19
JUNIOR PARTY	19
LES « CADETS MÉDAILLÉS »	19
FANCY-FAIR DES ÉCOLES	20
IL Y A VERRE ET VERRE	21
UNE JOURNÉE CITOYENNE À BAMBOIS	21
LES CHANTIERS INTERNATIONAUX	22
MARCHÉ DE PÂQUES À L'ÉCOLE DE LES WALEFFES	23
OPÉRETTES: PROGRAMME 2007-2008	23
JUMELAGE FAIMES-AMBIERLE	24
VISITE DES CHÂTEAUX DE LA LOIRE	25
LES ARMES À FEU, INFORMEZ-VOUS!	26
LE WALLON, QUAND TU NOUS TIENS ...	27
ROGER FROIDCOEUR ADMIS À LA RETRAITE	27
EN BREF, L'ÉTAT CIVIL	28
AGENDA	30
UNE RUE, UNE HISTOIRE ...	31

Chères Faimoises, chers Faimois,

Le printemps 2007 qui s'achève est considéré comme le plus chaud et le plus ensoleillé depuis le début des observations météorologiques dans notre pays.

Le changement de climat, avec le réchauffement de la température dû à la pollution engendrée par les activités humaines, risquent d'hypothéquer notre avenir et surtout celui de nos enfants.

Les appels lancés par de nombreux scientifiques et spécialistes pour enrayer cette évolution alarmante, ont suscité une prise de conscience des citoyens et des dirigeants politiques, du danger couru par notre planète et ses habitants.

Les déclarations de bonnes intentions foisonnent partout. Espérons qu'elles soient suivies d'actions appropriées et efficaces, et qu'elles veillent à respecter le délicat équilibre entre le développement économique et la protection de la nature et de l'environnement.

Vous constaterez à la lecture des pages suivantes que notre commune, via notamment l'embauche d'un conseiller en économie d'énergie, veut participer à l'effort général et apporter avec vous sa petite pierre à la réalisation d'un objectif vital pour les générations futures.

Le printemps s'achève, l'été arrive avec les congés, les vacances commencent ... La vie que nous menons est stressante, fatigante, elle va vite ... trop vite. Nous avons tous besoin de décompresser, de nous reposer, de nous changer les idées, de changer d'horizon ...

A toutes et à tous, je vous souhaite de pouvoir vous évader quelques jours et de profiter pleinement de vos congés.

Marie-Alice VANDEREYKEN
Epouse CORSWAREM,
Votre Bourgmestre

CODE DE LA ROUTE: NOUVEAUTES

Depuis le 1er mars 2007, de nouvelles règles relatives à circulation routière sont entrées en vigueur. Certaines étaient déjà d'application depuis le 1er février comme la **veste de sécurité**, la **carte de stationnement** et les **nouvelles règles pour les conducteurs de camions et les deux roues**.

La priorité de droite devient vraiment ABSOLUE!

La priorité de droite est absolue même si le conducteur venant de la droite a marqué un temps d'arrêt ou s'est arrêté.

Seul un conducteur venant d'un sens interdit n'a jamais la priorité.

En ce qui concerne les cyclistes ou cyclomotoristes de classe A venant d'un sens unique limité, ils bénéficient bien entendu de la priorité puisqu'ils ont pris un sens de circulation qui leur était permis.

La veste de sécurité

Dorénavant, le conducteur d'un véhicule en panne ou accidenté doit porter, de jour comme de nuit, une veste rétroréfléchissante (aucune norme spécifique) dès qu'il sort de son véhicule, si ce dernier est rangé à un endroit où l'arrêt et le stationnement sont interdits. Seul le conducteur est visé.



Nouvelles règles pour les conducteurs de camions

Elles concernent l'interdiction de dépasser, la place sur la chaussée et la limitation de la vitesse.

1. Il est strictement interdit aux camions de dépasser en cas de précipitations, qu'il s'agisse de la pluie, de la neige, de la grêle, etc.
2. Les camions de plus de 3,5 T ne peuvent pas emprunter la bande située le plus à gauche sur la chaussée d'une autoroute à 3 bandes ou plus, sauf pour se conformer aux signaux prescrivant le choix d'une bande de circulation ou d'une direction.
3. La vitesse des camions de plus de 3,5 T est désormais limitée à 90 km/h sur les autoroutes et les routes à 2x2 bandes au moins, séparées par une berme centrale, un rail de sécurité ou un terre-plein.

Nouvelles règles également pour les deux roues

Signal D7



• Place des cyclomoteurs B sur la voie publique

- Dans les zones où la vitesse est limitée à 50km/h ou moins, les cyclos B pourront circuler sur la piste cyclable OU sur la chaussée.
- Dans les zones où la limitation de vitesse est supérieure à 50 km/h, les cyclos B devront utiliser la piste cyclable, s'il y en a une et si elle est praticable.
- Toutefois, si la piste cyclable indiquée par le **signal D7** est complétée par le panneau additionnel « B obligatoire », les cyclos B devront l'utiliser. Si le signal D7 est complété par « B interdit », ils ne pourront pas l'emprunter.

• Place des motos sur la chaussée

Désormais, le motocycliste qui circule sur une chaussée divisée en bandes de circulation pourra circuler sur toute la largeur de la bande de circulation qu'il occupe.

• Dépassement interdit

Il sera également interdit de dépasser par la gauche un véhicule à moteur à deux roues (cyclomoteur ou moto) :

- ✓ Sur un passage à niveau (sauf en présence de barrières ou de feux).
- ✓ Dans les carrefours où vous n'avez pas priorité ou si la priorité de droite est d'application.
- ✓ À l'approche du sommet d'une côte ou dans un virage, lorsque la visibilité est insuffisante, sauf si vous pouvez dépasser sans franchir la ligne blanche continue.

- ✓ Lorsque le motard s'approche ou s'arrête devant un passage pour piétons ou un passage pour cyclistes aux endroits où la circulation n'est pas réglée par des feux ou par un agent qualifié.
- ✓ Lorsque le motard dépasse lui-même un véhicule autre qu'un vélo, un cyclomoteur à deux roues ou une moto à deux roues, sauf si vous circulez sur une chaussée à au moins 3 bandes dans le sens suivi.

• Stationnement des motos



==> Désormais, les motos ne devront plus stationner parallèlement au bord de la chaussée; elles pourront être garées perpendiculairement. Elles pourront également être rangées hors de la chaussée et des zones de stationnement.

E9i Plusieurs motos pourront stationner en même temps sur un emplacement payant de stationnement délimité destiné à une voiture ; cet emplacement ne sera payé qu'une seule fois.



==> Le panneau E9b qui réserve le stationnement aux voitures est étendu aux motos.

E9b

• Permis B

Les conducteurs, titulaires depuis au moins 2 ans d'un permis voitures (B), pourront à nouveau conduire des motos d'une cylindrée max. de 125cc et d'une puissance max. de 11 kW. Il ne sera donc plus nécessaire d'avoir le permis motos (A) pour conduire ce type d'engins.

LES COMMERÇANTS FAIMOIS



Une liste reprenant tous les commerçants Faimois est disponible sur notre site Internet www.faimes.be dans la rubrique « Vie pratique ». Vous les y trouverez classés par activité ainsi que par ordre alphabétique.

N'hésitez pas à nous signaler tout manquement ou erreur afin que cet outil reste performant!!!

CONFÉRENCE-DÉBAT SUR LES ANTENNES GSM

Le mercredi 9 mai a eu lieu à la salle La Forge une **conférence-débat** sur les antennes GSM. Au cours de ce brillant exposé donné par Monsieur Willy Pirard, Ingénieur Civil en Electronique de formation, en charge de la Section Electronique Appliquée à l'ISSeP (Institut Scientifique de Service Public), de nombreux éclaircissements sur les champs électromagnétiques générés par les antennes GSM ou les téléphones portables eux-mêmes ont été donnés.

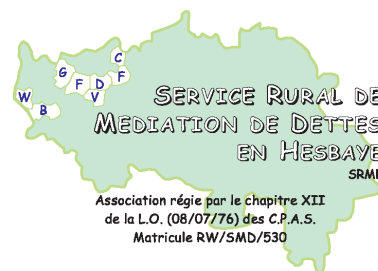
En conclusion, après plus de 25 années d'étude, une analyse faite par différents scientifiques, et cela dans beaucoup de pays, il en ressort que les antennes-relais ne seraient pas sources de risques pour la santé des riverains. Toutefois, Monsieur Pirard recommande une utilisation parcimonieuse du GSM, et d'éviter leur usage intensif chez les plus jeunes et dans un habitacle fermé (voiture). C'est essentiellement l'utilisation des téléphones portables et non l'exposition aux antennes relais qui pourrait à terme causer le plus de problèmes.



LE SERVICE RURAL DE MEDIATION DE DETTES EN HESBAYE

Le Service Rural de Médiation de Dettes en Hesbaye ou « S.R.M.D. en Hesbaye » est implanté au rez-de-chaussée du Presbytère de FAIMES (Celles).

Le S.R.M.D. est issu d'une association de 8 C.P.A.S. hesbignons, à savoir ceux des communes de Burdinne, Crisnée, Faimes, Fexhe-le-Haut-Clocher, Donceel, Geer, Verlaine et Wasseiges ; sa compétence territoriale est limitée à ces 8 communes. L'association est réglementée par le chapitre XII de la loi du 07/08/1976, (loi organique des C.P.A.S.) et agréée par la Région Wallonne.



Les trois médiatrices de dettes, Mesdemoiselles DRIESSEN, BOURGUIGNON et GILLET sont chargées de venir en aide de manière préventive ou curative aux personnes surendettées, afin de permettre une médiation équilibrée, qui rencontre autant que possible les besoins de la personne surendettée, et les attentes de ses créanciers, sur base d'une vie décente. Leur travail s'effectue en étroite collaboration avec les assistants sociaux des 8 C.P.A.S. associés.

Mademoiselle BOURGUIGNON assure une permanence régulière dans chaque C.P.A.S. et peut effectuer les visites à domicile sur demande.

Dans un souci de prévention au surendettement, les médiatrices proposent actuellement, dans certaines écoles des communes associées, un projet adressé aux élèves de 5 et 6^{ème} primaires s'intitulant « les jeunes face à la publicité ».

Service Rural de Médiation de Dettes en Hesbaye
Rue de l'Eglise, n° 54317 FAIMES (Celles)
Tél. : 019/58 85 63 – Fax : 019/69 73 57
E-mail : srmd.faimes@skynet.be



Permanence d'accueil : au S.R.M.D. : chaque lundi et jeudi, de 08h30 à 12h00.

Le service est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 16h15.

Président du Conseil d'Administration: Monsieur Jean-Luc LUYTEN.

PRIMES DE NAISSANCE

Le 12 mai dernier, une prime de naissance de 125 € a été octroyée aux parents des 44 enfants nés en 2006. Accompagnés de leurs enfants, ils ont été reçus à la salle la Forge par les mandataires.



CÔTÉ TRAVAUX ...



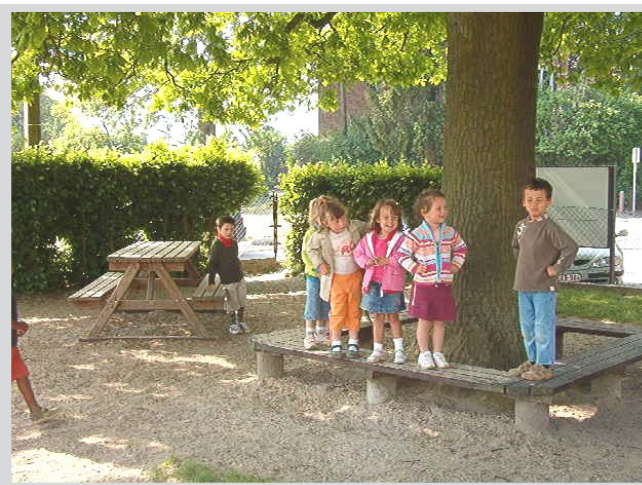
Relèvement des dalles en béton chemin d'Omal à Les Waleffes grâce à l'utilisation d'une technique toute particulière qui consiste à injecter du béton sous la dalle afin de la relever.



Rafrâichissement de la salle Patria.



Nouveau bac à sable à l'école maternelle de Celles.



Réaménagement de l'espace jeux dans la cour maternelle de l'école de Celles.



Transformations du Club house du Tennis à Borlez: nouveau bar, agrandissement de la salle, pose d'un nouveau carrelage.



Construction d'un nouveau mur devant l'école communale de Les Waleffes

QUELQUES NOUVELLES DE NOTRE SERVICE DES TRAVAUX

Le retour du printemps est accompagné, comme chaque année, de son lot d'entretiens des extérieurs: tonte des accotements et des fossés, pulvérisation des trottoirs et des filets d'eau, taille des arbres bordant nos routes, etc.

Au-delà de ces tâches récurrentes, le personnel communal a réalisé durant ces derniers mois d'importants travaux parmi lesquels:

- Travaux au tennis

Pose d'un carrelage, réfection de l'électricité, des plafonds, ouverture d'une baie, construction d'un mur et déplacement du bar, remplacement des clôtures autour des terrains.



- Réaménagement de la plaine de jeux à Borlez

Outre l'entretien régulier de la plaine et la réparation des jeux existants, après avoir aplani la butte située dans la zone de jeux réservée aux plus petits, nos ouvriers ont installé les nouveaux

modules acquis pour les enfants: un tourniquet

et un trampoline implantés au niveau du sol.

Après avoir aménagé une dalle de béton, ils placeront encore une nouvelle table de ping-pong en béton devant le terrain multi-sport.



- Rénovation du presbytère et de la salle Patria à Les Waleffes

Rafraîchissement de plusieurs pièces du presbytère (réfection du plafonnage) et réfection de l'installation électrique. La salle Patria a été entièrement repeinte et les abords de l'ensemble ont fait l'objet d'un gros entretien.

- Nos écoles

Les écoles communales n'ont pas été en reste. Outre les petites réparations hebdomadaires, l'aire de jeux dans la cour maternelle de Celles a été empierrée selon les normes en vigueur.

Le mur devant l'école de Les Waleffes a été démoli afin de faire place à un ouvrage plus fonctionnel et plus sécurisant pour nos enfants.

- Entretiens

Au niveau de la voirie et de ses abords, la brosse mécanique continue de sillonner l'ensemble de la commune.



Les réparations des nids de poule et autres dégradations dues à l'hiver ont été effectuées.

L'empierrement et la réfection des accotements se poursuivent de même que le curage et l'entretien des fossés et bassins d'orage.



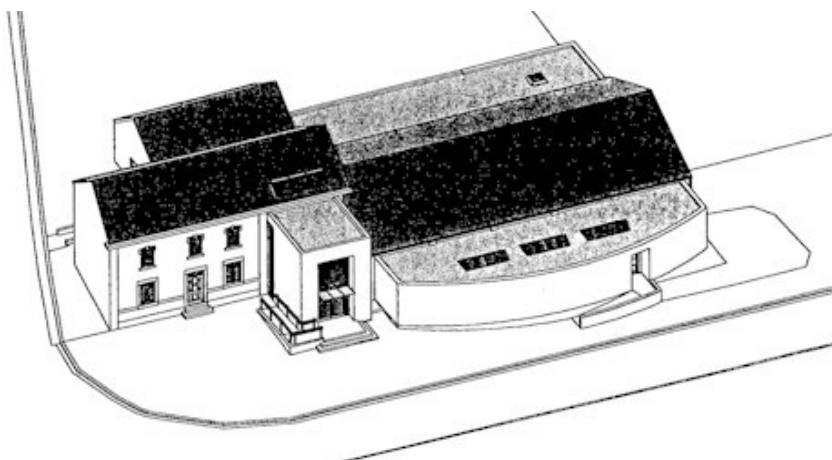
- Aménagement de bâtiment

Actuellement, le service de voirie transforme l'étage au-dessus du service de repassage « Sans un pli » (à côté de la salle la Forge) afin d'y

INFORMATIONS SUR L'AVANCEMENT DE CERTAINS DOSSIERS ET SUR LA CRÉATION DE NOUVEAUX PROJETS

La salle la Forge

Le vendredi 08 juin, nous avons procédé à l'ouverture des soumissions pour les travaux d'extension et de rénovation de la salle La Forge. L'offre la plus intéressante est celle qui a été remise par l'entreprise Gesco associée aux établissements Gobiet pour un montant de 678.673,72 € soit 5 % de moins que la première adjudication.



Remembrement

Nous avons également procédé à la mise en adjudication des travaux de réfection de diverses voiries dont les deux chemins de remembrement partant de la rue de Vaux à Les Waleffes (de chez Monsieur Camille Jacob), l'un vers Vieux Waleffe et l'autre vers Vaux, jusqu'à la limite de notre commune. Ces travaux ont été adjugés à l'entreprise Gravaubel pour un montant de 38.978,94 €.

Plan Communal d'Aménagement (PCA)

Nous projetons de lancer la procédure en vue de l'élaboration de deux Plans Communaux d'Aménagement (PCA):

Le premier à Les Waleffes: étude de l'aménagement de l'îlot situé à proximité du site classé exceptionnel formé par le château de Les Waleffes et des terrains environnants, soit l'îlot reprenant les terrains situés en face de la ferme du château en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur.

Le second concerne l'îlot situé en face de la Chapelle de Saives, également repris en zone d'habitat à caractère rural. Vu la spécificité de ces deux sites situés à proximité immédiate de sites exceptionnels, il convient de prendre des dispositions spécifiques en vue de l'aménagement des terrains et en vue de préserver l'esthétique des lieux. Le PCA permettra aux autorités communales de pouvoir planifier avec précision la physionomie future de ces deux zones.

Conseiller en énergie

Les ministres Marcourt et Antoine proposent aux communes de s'inscrire dans le plan « **Communes énerg-éthiques** ». Les communes (ou associations de communes comptant plus de 5.000 habitants) qui adhèrent à ce projet peuvent espérer pouvoir bénéficier des services d'un conseiller en énergie financé par la Région Wallonne pour une durée de deux ans. Le conseiller en énergie serait chargé notamment, d'analyser la consommation énergétique de la commune et de veiller à la diminuer, de sensibiliser les habitants à réduire leur consommation d'énergie, de les renseigner sur les primes disponibles et sur les nouvelles règles en matière de performance énergétique des logements imposées à toute nouvelle construction. La commune de Faimies s'est associée dans ce projet avec les communes de Berloz, Donceel et Geer.

L'Agence de Développement Local (ADL)

Nous avons également adhéré à un autre projet, toujours en association avec ces trois communes: la création d'une Agence de Développement Local (ADL). L'Agence de Développement Local a pour but de promouvoir le développement économique, social, touristique, culturel, ... de notre commune. Afin d'analyser la situation, nous nous entourerons, notamment, d'un comité de pilotage composé de différentes personnes ressources qui avec le sociologue de l'ADL débiteront l'analyse du tissu social et économique de notre commune et feront des propositions.

TAXES ET REDEVANCES COMMUNALES

Le nouveau Conseil communal a approuvé à l'unanimité les taxes et redevances communales.

Pas de gros changements mis à part la suppression des timbres fiscaux qui permettent d'uniformiser le tarif des documents administratifs à 1,50 €.

- ✓ **Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques:** 7,7 %.
- ✓ **Taxe additionnelle au Précompte immobilier:** 2400 centimes additionnels.
- ✓ **Taxe sur l'enlèvement des résidus ménagers:** la taxe est fixée à **60 €** par an et par ménage de 2 personnes et plus et à **33 €** par ménage d'une seule personne.
La taxe de 60 € est également due par toute exploitation ou activité industrielle commerciale ou autre occupant à quelque fin que ce soit, tout ou partie d'un immeuble situé sur le parcours suivi par le service d'enlèvement des immondices ou à une distance maximum de 100 mètres de ce parcours.
Elle est calculée par semestre civil d'habitation. Tout semestre commencé est dû en entier. La situation au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de l'exercice est seule prise en considération.
- ✓ **Redevance communale sur l'enlèvement et le transport des résidus ménagers:** 0,65 € par sac.
- ✓ **Taxe sur la délivrance de documents administratifs:**
 - a) titre de séjour: **3,10 €**.
 - b) carte d'identité: **15,00 €** pour la carte d'identité électronique.
 - Procédure urgente (4 jours ouvrables): 87,12 €
 - Procédure très urgente (3 jours ouvrables): 139,15 €
 - c) pièce d'identité pour enfants de moins de 12 ans - renouvellement: **1,50 €**.
 - d) carnet de mariage: **10 €**.
 - e) autres documents ou certificats de toute nature, légalisations de signature visas pour copie conforme, autorisations: **1,50 €**.
 - f) passeports:
 - procédure normale: 4,00 €
 - procédure d'urgence: 10,00 €
 - prorogation: 2 €
- ✓ **Taxe sur la distribution d'écrits publicitaires non adressés:**
 - **0,0111 €** par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires jusqu'à 10 grammes inclus.
 - **0,0297 €** par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires au-delà de 10 et jusqu'à 40 grammes inclus.
 - **0,0446 €** par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires au-delà de 40 et jusqu'à 225 grammes inclus.
 - **0,08 €** par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires supérieurs à 225 grammes.
 - **0,006 €** par exemplaire distribué pour tout écrit distribué émanant de presse régionale gratuite.
- ✓ **Redevance pour occupation du domaine public ou privé communal:**
5 € par mètre courant occupé et par journée ou fraction de journée d'occupation.
- ✓ **Redevance sur les permis d'urbanisme ou de lotir:**
 - Permis d'urbanisme: **100 €** par demande.
 - Contrôle d'implantation: **50 €**
 - Petits permis (art 264 du CWATUP): **20 €**
 - Permis de lotir: **100 €** par lot



- Certificat d'urbanisme n° 1: **25 €**
- Certificat d'urbanisme n° 2: **50 €**
- Renseignements notaires: **25 €** pour le premier bien d'un propriétaire – **12,50 €** par bien supplémentaire
- Permis d'environnement:
 - Classe 1: 200 €
 - Classe 2: 50 €
 - Classe 3: 20 €
- Permis unique:
 - Classe 1: 250 €
 - Classe 2: 150 €

- ✓ **Redevance sur l'octroi de concessions dans les columbariums:** 250 € par concession individuelle dans les columbariums pour un terme de 50 ans.
- ✓ **Taxe sur les inhumations, Dispersions de cendres et Mises en columbarium:** 125 € par inhumation, dispersion des cendres ou mise en columbarium.
- ✓ **Redevance sur les exhumations:** 250 € par exhumation.
- ✓ **Redevance sur l'enlèvement des objets encombrants:** 250 € par enlèvement jusqu'à un m³ ; 25 € par m³ supplémentaire.
- ✓ **Redevance pour l'intervention des services communaux en raison du non respect des dispositions en matière de propreté publique:**

1. Enlèvement de déchets abandonnés ou déposés à des endroits non autorisés ou en dehors des modalités horaires autorisées:

Sacs (agréés ou non) ou autres récipients contenant des déchets provenant de l'activité normale des ménages, commerces, administrations, collectivités: 125 € par sac.

Déchets de volume important (appareils électroménagers, ferrailles, mobilier, décombres,...) qui peuvent être déposés au parc à conteneurs, associés ou non avec des déchets d'autre nature: 250 € pour le premier m³ entamé, 25 € par m³ supplémentaire avec un maximum de 400 € par acte.

2. Enlèvement et/ou nettoyage rendu nécessaire du fait d'une personne ou d'une chose:

Vidange dans les avaloirs, abandon sur la voie publique de graisses, huiles de vidange, béton, mortier, sable, produits divers ...: **75 €** par acte, compte non tenu, les cas échéant, des frais réels engagés à charge du responsable pour le traitement des déchets collectés en application intégrale des dispositions légales y relatives.

3. Enlèvement d'affiches apposées en d'autres endroits du domaine public que ceux autorisés:
13 € par affiche enlevée.

- ✓ **Taxe sur les secondes résidences:** 250 € à charge de la personne pouvant occuper une seconde résidence, soit à titre de locataire, soit à titre de propriétaire, sans être inscrit aux registres de la population à titre de domicile ou de résidence habituelle.
- ✓ **Taxe sur les immeubles bâtis non occupés:** 150 € par mètre courant de façade d'immeuble bâti ou de partie d'immeuble bâti, tout mètre commencé étant dû en entier.
- ✓ **Taxe sur le commerce de frites, hot-dogs, beignets et autres produits analogues à emporter:** 5,00 € par commerce et par jour, avec un maximum de 300,00 € par an.
- ✓ **Taxe sur l'entretien des canalisations:** 25,00 € par bien immobilier.

NOUVELLE ÉCOLE À CELLES



Après de longues années d'attente et de patience, après de nombreux contacts, entrevues, visites au cabinet de la Ministre, nous avons eu la joie d'apprendre que Madame la Ministre Marie Arena a enfin approuvé la première phase du projet de la construction de la nouvelle école. Elle sera érigée sur le terrain de près d'un hectare sis à l'arrière des nouveaux bâtiments préfabriqués.

Ce projet estimé à plus de 3 millions d'euros accueillera 200 élèves. La fréquentation scolaire étant actuellement de 255 élèves, l'implantation maternelle de Les Waleffes sera maintenue. La communauté française prendra en charge 60 % du budget total, le solde étant financé par un emprunt garanti par la communauté française, et au taux de 1,25 %.

Ce nouveau complexe proposera deux grands parkings pour les voitures, un parking pour les vélos et deux préaux. Deux cours distinctes sépareront les maternelles des primaires. Il y aura également un réfectoire, une salle de sports (24 m x 10 m), une salle des professeurs, un bureau directorial, un centre d'expression ou « Agora », un espace théâtre, un coin bac à sable et des jeux sous verrière, un coin sieste pour les petits, des ateliers, un ascenseur ... et des classes sur deux niveaux dont certaines seront communicantes! Nous imaginons la joie qu'éprouveront les enfants et les enseignants de pouvoir profiter de leur nouvelle école tant attendue.

C'est le fruit d'un long et tumultueux travail mené avec persévérance et sans relâche par les Collèges et Conseils communaux au fil des législatures.



CRISE DU LOGEMENT: PROJETS CONCRETS AU CPAS



Les nombreux candidats réfugiés politiques (CRP) qui arrivent en Belgique sont logés dans des centres d'accueil gérés par la Croix Rouge, le Fédéral ou les CPAS.

Pour ce faire, les CPAS ont été amenés à créer des « ILA » (Initiative Locale d'Accueil). Les CPAS qui n'ont pas créé d'ILA sont pénalisés financièrement car ils continuent à recevoir de nouveaux quotas de CRP pour lesquels ils ne perçoivent, très souvent, que 50 % des frais engagés.

Depuis octobre 2002, notre CPAS a une ILA dont la capacité d'accueil est de 13 personnes logées dans 3 appartements aménagés dans l'ancienne école de Viemme.

Qui couvre les frais d'accueil des CRP?

C'est le fédéral qui verse chaque mois au CPAS 1.019,59 € pour chaque CRP accueilli (enfant ou adulte). Le CPAS de Faimers perçoit donc 12.827,10 € pour les 13 personnes logées à Viemme. Ces subsides permettent au CPAS d'accueillir dignement les CRP et non pas de leur donner une aide financière en euros. Ils servent également à couvrir les frais de personnel, de fonctionnement et à rembourser l'emprunt contracté pour l'aménagement de trois appartements.

Pour toute place inoccupée, le CPAS reçoit 60 % de ces subsides, soit 7.694,70 € chaque mois. Il faut savoir que les CRP demeurent à l'ILA que le temps de l'examen de leur dossier par le Fédéral. Ensuite, ils sont le plus souvent dirigés vers un CPAS qui n'a pas d'ILA ou expulsés du pays. Pour gérer les dossiers des CRP vivants en ILA, le CPAS a engagé une assistante sociale à mi-temps.

Quels sont les investissements engendrés par le bénéfice de l'opération?

L'opération est donc bénéficiaire pour le CPAS. Ce bénéfice doit obligatoirement être investi dans l'accueil des réfugiés.

- ☛ En 2003, le CPAS a acheté un véhicule utilitaire et a fait placer le chauffage central dans la maison de « La Forge ».
- ☛ Depuis 2004, ce boni sert à rembourser l'emprunt contracté pour l'aménagement des trois appartements.

A l'avenir, que va-t-il se passer?

L'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) incite les CPAS à s'adapter aux besoins. Vu l'affluence de CRP arrivés seuls plutôt qu'avec leur famille, les CPAS doivent revoir leur capacité d'accueil en conséquence. C'est pour cette raison que durant les prochains mois, le CPAS va légèrement transformer les appartements de la rue de Huy pour pouvoir y accueillir des personnes isolées.

- **3 nouveaux appartements à l'ancienne école de Viemme**

Un appartement sera réservé à l'ILA; les deux autres, à loyer modéré, seront disponibles pour deux familles faimoises.

La demande de permis d'urbanisme est introduite. La construction pourrait être achevée dans un an, voire plus tôt si possible ...

- **Transformation de la « Maison la Forge »**

En collaboration avec les autorités communales, le CPAS aménage l'étage de la maison située à côté de la salle « La Forge » (le rez-de-chaussée est occupé actuellement par le service de repassage « Sans un pli »). Cet aménagement permettra d'accueillir une famille dans un logement d'urgence ou de transit. Un escalier extérieur permettra un accès indépendant à ce logement.

Pour fin 2008, le CPAS disposera de logements ILA pour 13 personnes et de 5 appartements pour des familles faimoises à la recherche d'un logement à loyer modéré.

Pour tout renseignement complémentaire sur l'accueil des demandeurs d'asile, surfez sur www.fedasil.be



CONCERT ET EXPOSITION À LA CHAPELLE DE SAIVES



Le dimanche 22 avril, nous avons le bonheur d'accueillir et de découvrir, non seulement des artistes peintres, mais aussi de jeunes musiciens talentueux des académies de Waremmes et de Visé. Nous avons pris beaucoup de plaisir à admirer les chefs-d'œuvre de Madame Jocelyne Anckaert qui présentait ses œuvres pour la première fois. Sa passion, son travail, sa détermination, son talent ont fait que 27 tableaux, tous différents les uns des autres, ont vu le jour ainsi que les magnifiques œuvres bien connues de Monsieur Daniel Fiolle qui nous montre la beauté des choses partout où on veut bien la voir.

Parallèlement, sous la direction de Régine Logen, accompagnée au piano et au banjo par son époux Philippe Bastin, une dizaine de jeunes ont présenté des œuvres de Brel, Thielemans, Zawinul, sans oublier la participation vocale du public sur l'air du « Gendarme à Saint Tropez » !

Nous souhaitons d'ores et déjà une bonne continuation et beaucoup de satisfaction à tous ces artistes.

« DERAPAGES »

La Coordination pour la Tolérance propose de penser, dire, agir ensemble avec plus de tolérance, pour plus de démocratie.

« La tolérance, carburant de la démocratie. » accueille l'exposition « Dérapages, non merci ! ».

Dans cette optique, celle du respect et de la compréhension de l'autre, le camion pour la démocratie, de la compagnie ARSENIC, de passage dans la région Huy - Waremmes, s'est arrêté à



FAIMES (Celles) le 26 janvier dernier pour donner un spectacle vivant, au travers de sketches drôles ou sérieux, intitulé « Dérapages ».



Thérèse et Robert, ou d'autres personnages s'efforçant de traiter des sujets d'actualité : les immigrés, l'insécurité, l'emploi, ... démontrent avec humour ou rigueur, les difficultés rencontrées par beaucoup d'entre nous en évitant de **DERAPER** en tombant dans le panneau de l'extrême droite.

Bref, un spectacle délassant, mais aussi prenant qui fait réfléchir et qui a été suivi et apprécié par un grand nombre de nos concitoyens.

ECLAIRAGE PUBLIC

Si vous constatez un problème avec l'éclairage public, nous vous remercions de bien vouloir contacter :

- Monsieur J.-P. Decorty par téléphone au **019/33.98.56** ou par e-mail **urbanisme@faimes.be**
- Les services de l'ALE par téléphone au **04/220.12.11** ou par e-mail **info@ale.be**



PREMIER SOUPER DE LA BOURGMESTRE

Le samedi 28 avril, en la salle La Forge, a eu lieu le premier souper de notre Bourgmestre, Marie-Alice Vandereyken-Corswarem. Vu le nombre important des réservations, un chapiteau et plusieurs tables ont été dressés à l'extérieur afin d'accueillir au mieux tous les convives. Après s'être désaltérés grâce à l'incontournable « Apéro de Théo », les 468 convives ont dégusté un menu concocté par Etienne Cartuyvels, et ce, dans une atmosphère très conviviale.

Le repas a été suivi par une soirée dansante animée par Philippe LEONARD et Alex MELIN qui, par les rythmes entraînant des années 80, ont rendu la soirée pleine d'entrain. Nous tenons à vous remercier d'avoir été aussi nombreux à avoir répondu à notre invitation ainsi que toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin au bon déroulement de cette manifestation.



EN TANT QUE BON CITOYEN, QUE PUIS-JE FAIRE ET NE PAS FAIRE ?

Puis-je organiser un barbecue sur la voie publique avec mes voisins ?

Oui ! Moyennant une autorisation écrite de la Bourgmestre.

Quand peut-on parler de tapages nocturnes ?

Par tapages nocturnes, il y a lieu d'entendre tout acte intentionnel ou négligence coupable entraînant un bruit de nature à troubler la tranquillité des habitants et réalisé entre 22 et 6 heures.

Puis-je tondre ma pelouse un dimanche matin ?

Oui ! L'usage en plein air d'appareils à moteur est autorisé tous les jours entre 8 et 20 heures.



Puis-je verser mes herbes de pelouse sur le talus d'un chemin de terre ?

Non ! Il est strictement interdit de déposer, déverser, jeter ou abandonner sur la voie publique, sur un terrain située en bordure de celle-ci, dans les jardins, parcs, propriétés boisées, ... dans tous lieux publics, ce qui est de nature à salir, enlaidir ou endommager l'environnement ou de produire des exhalaisons malsaines ou nuisibles. Il est donc clairement interdit d'abandonner des bouteilles, cannettes et autres objets, déchets ou débris sur la voie publique ou dans les propriétés privées. Tous ces déchets doivent être déposés dans les sacs d'ordures ménagères. Les herbes de pelouses peuvent être versées sur un fumier avec accord préalable du fermier.

Puis-je faire un feu dans mon jardin ?

Oui ! Mais uniquement s'il s'agit de déchets végétaux provenant de l'entretien des jardins, du déboisement ou du défrichage de terrains. Ce feu allumé et surveillé par une personne majeure en plein air doit être situé à plus de 100 mètres des habitations, bois, vergers, haies, ... Les feux sont interdits les dimanches et jours fériés. Ils ne peuvent être allumés avant 8 heures et l'extinction devra être complète à 20 heures. Dans tous les autres cas, l'incinération est interdite.



Puis-je planter un chêne devant ma maison ?

Oui ! A condition que ses branches n'empiètent pas sur la chaussée, ne masquent aucun panneau de signalisation et ne perturbent pas les installations aériennes électriques, téléphonique et de distribution, et à une distance d'au moins de 2 m de toute limite.

Puis-je arracher la haie qui me sépare de mon voisin ?

Non ! Il est interdit de couper ou d'arracher des haies vives ou sèches s'il s'agit d'une haie reconnue pour établir les limites entre différentes propriétés.

Je suis envahi par les orties de mon voisin. Que puis-je faire ?

Vous pouvez en informer le service de police car tout propriétaire, usufruitier, locataire ou occupant est tenu d'empêcher la venue en floraison des orties, chardons ou autres mauvaises herbes qui pourraient croître dans les jardins ou autres terrains dont ils ont la charge afin de ne pas propager les semences de ces végétaux nuisibles dans les propriétés voisines.

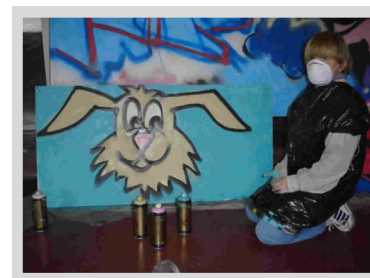
Mon fils peut-il tagger sur le mur d'une grange ?

Non ! Sauf si le propriétaire du bien et le Collège Communal ont donné leur autorisation écrite. Dans tous les autres cas, il est strictement interdit de réaliser tout tag, bombage, graffiti ainsi que tout acte assimilé sur les biens mobilier et immobilier de la voie publique.



Puis-je afficher un tract sur les poteaux de ma rue ?

Non ! En dehors des endroits déterminés par le Collège communal pour l'affichage, il est interdit d'apposer des inscriptions, affiches, reproductions picturales et photographiques, tracts, ... sur la voie publique.



Les enfants peuvent-ils jouer dans les cimetières ?

Non ! L'entrée des cimetières est strictement interdite aux enfants non accompagnés d'une personne responsable. Il est également interdit d'escalader ou de franchir les murs d'enceinte des cimetières, de grimper sur les tombeaux, de dégrader les monuments, de traverser les pelouses, de quitter les chemins et sentiers, de couper ou arracher des fleurs.



Ces différents points sont extraits de l'ordonnance générale de police administrative consultable dans son intégralité sur le site www.faim.es.be (rubrique « Informations générales/Documents et Règlements divers »).

Le non-respect de ces dispositions sera puni d'une amende administrative d'un montant maximum de 250 € pour les personnes majeures et d'un montant maximum de 125 € pour les personnes âgées de 16 à 18 ans. S'il s'agit d'un mineur de moins de 16 ans, celui-ci sera sanctionné par des amendes de police.

UN SITE WEB POUR L'EMPLOI

Il existe en Belgique de nombreuses mesures en faveur de l'emploi mais celles-ci sont souvent méconnues par les demandeurs d'emplois et les employeurs. Pour répondre à cette situation, le ministre fédéral de l'Emploi, Peter Vanvelthoven, et les ministres régionaux de l'emploi ont introduit récemment un nouveau site Web baptisé :

<http://www.autravail.be>

Ce site vous propose un aperçu des avantages et des primes auxquelles vous ou votre employeur actuel ou futur pouvez prétendre.

L'application web vise à rendre les informations relatives à ces mesures plus transparentes et plus accessibles en offrant un aperçu personnalisé. Dès fin 2007, le site comprendra également un module de calcul des avantages financiers.



JOURNÉE DE LA FEMME



En date du 08 mars 2007, en la salle La Forge et au Cortil, dans le cadre de la fête de la « journée internationale des femmes » a eu lieu une activité organisée par les associations régionales membres de la coordination « Marche des femmes de Hesbaye » et avec le soutien, notamment de la commune de Faim.es en partenariat avec le centre culturel de Waremm.e.

En soirée, le spectacle « Le sourire de Germaine »

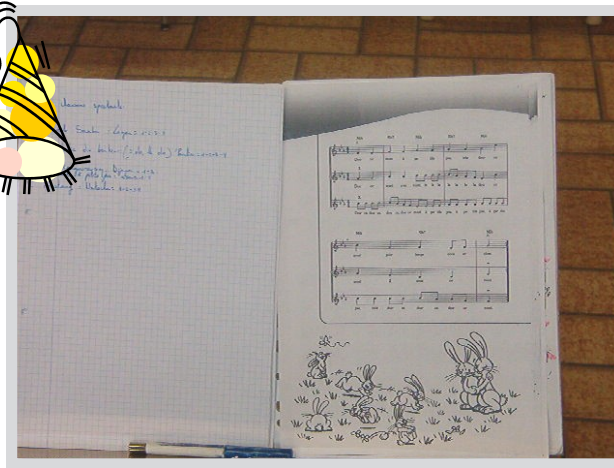
conté par Chantal DEJARDIN, s'accompagnant à l'accordéon, racontait la vie de Germaine, sa grand-mère (native de Borlez). Une femme simple, de la terre : des lessives, des potées, ... s'exprimant en patois, heureuse de son temps. Mais elle avait aussi son histoire, ses manies, ses petits secrets que Chantal nous a dévoilés avec



STAGE DE CARNAVAL

Quel succès cette année pour le stage de carnaval! En effet, le record a été largement battu: pas loin de 50 enfants se sont retrouvés à la salle La Forge pour fêter en musique le carnaval.

Les petits ont développé leur talent en matière de bricolage tandis que les grands ont appris les notes de musique ...



STAGE DE PAQUES

C'est au CORTIL que s'est déroulé exceptionnellement le stage de Pâques du lundi 02 au vendredi 13 avril.

Le stage a accueilli plus de 70 enfants. Tennis/Bricolage pour les petits et danse ou football pour les grands.

Bricolage



Danse





PLAINE DE JEUX AU CORTIL A BORLEZ : NOUVELLES DATES!!!

La plaine de jeux au Cortil sera organisée du **4 juillet au 14 août 2007** inclus de 7h30 à 18 h sur le thème « **RESPECTONS LA NATURE** ». En fonction du climat, diverses activités seront proposées aux enfants âgés de 3 à 12 ans : jeux aquatiques, sports, bricolage, promenade, journée à la ferme, ... au prix de 2,50 €/jour pour les enfants habitant la commune et/ou fréquentant les écoles communales et 5 €/jour pour les enfants n'habitant pas la commune.



Le vendredi 10 août sera marqué par un spectacle de jonglerie vers 16 h 30 en compagnie du clown « Pépito ». Ce clown original divertira et étonnera petits et grands. Le spectacle sera suivi d'une petite restauration (pain saucisse).

Pour la bonne organisation de ces vacances récréatives et sportives, vous pouvez dès à présent prendre contact pour l'inscription de vos enfants :

- ☛ auprès de l'administration communale : 019/33.98.50 (69)
- ☛ auprès de Monsieur Cartuyvels, Président du CPAS, Echevin des Affaires Sociales : 0475/89.82.89
- ☛ ou via notre site Internet www.faimes.be—rubrique « Vie pratique ».



CARTE D'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUE



Nous invitons tous les citoyens à répondre aux convocations qui leur sont adressées en vue du renouvellement de leur **carte d'identité**. D'ici 2009, chaque citoyen âgé de plus de 12 ans sera **obligé** d'avoir une carte d'identité électronique. Plus aucune dérogation ne sera accordée. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter, Monsieur Philippe Léonard, au 019/33.97.77.

CLASSES DE NEIGE A CASPOGGIO EN ITALIE



Du 06 au 15 mars, les élèves de 5ème et 6ème primaires sont allés skier à Caspoggio, en Italie, avec leur titulaire, leurs professeurs d'éducation physique ainsi que Madame Leisten et notre bourgmestre qui les ont accompagnés seulement quelques jours. Sous un magnifique soleil, dans un cadre somptueux et grâce à des moniteurs experts, nos enfants ont goûté à la joie du ski sur une neige de qualité. Après quelques jours de pratique, ils pouvaient dévaler les pistes.

Retrouvez toutes les photos sur
www.faim.es.be (rubrique « Photos »)



LE YFU RECHERCHE DES FAMILLES D'ACCUEIL

YFU Bruxelles-Wallonie est une asbl qui propose aux jeunes âgés entre 15 et 21 ans des programmes d'échanges culturels et linguistiques à travers le monde.

Beaucoup d'étudiants internationaux choisissent la Belgique comme terre d'accueil pour leur séjour.

C'est pourquoi, YFU recherche des familles d'accueil bénévoles pour les 15 étudiants internationaux qui arrivent au mois d'août 2007 pour une durée qui peut varier d'un trimestre à une année.

Si vous souhaitez partager une expérience riche en échange de culture et de langues, n'hésitez pas à proposer votre candidature à YFU.



Pour plus de renseignements vous pouvez contacter YFU par téléphone au 04/223.76.68 ou par mail: info@yfu-belgique.be.

Surfez aussi sur www.yfu-belgique.be

LES TAMBOURS POUR LA PAIX



Le 21 mars entre 11h30 et 12h, les tambours pour la paix se sont fait entendre sur les places de Celles et de Les Waleffes.

L'action des Tambours pour la Paix est apolitique et n'est donc, en aucune façon, dirigée contre des personnes ou des états. Elle a pour ambition d'éveiller les enfants à la nécessité de lutter contre la violence et de leur offrir une occasion d'exprimer librement, par le biais de la poésie, leur volonté de Paix dans le monde.

Cette action, qui compte de plus en plus de tambours d'année en année, se déroule dans de nombreux pays d'Europe et d'ailleurs. A titre d'information, ils étaient 15.000 en mars 2000. En 2007, ils sont 94.721!

JUNIOR PARTY

Les enfants âgés de **12 à 15 ans** se rencontrent une fois par mois pour partager diverses activités proposées par Etienne Cartuyvels en collaboration avec M. et Mme Fontana. Dans le courant de ce deuxième trimestre, de nouvelles animations étaient à l'ordre du jour dont un parcours « Aventure » qui a fait vivre une expérience particulière mettant l'accent sur les valeurs de courage, de solidarité et d'entraide, d'esprit d'équipe ...



Quelles étaient ces activités?

- ☺ Percussions « Djembe » avec Manu Clette le 20 avril à 19 h 30 au Cortil.
- ☺ Ballade à vélo + barbecue le 11 mai à 18 h 45 au Cortil
- ☺ Parcours « Aventure » d'une journée le 24 juin à Jodoigne



La reprise des activités se fera en septembre. Les informations détaillées seront communiquées en temps utile par voie postale.

Pour toute inscription ou renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter:

- ☞ M. Etienne Cartuyvels au 0475/89.82.89
- ☞ Mme Fabienne Fontana au 019/56.68.08 (après 17 h)
- ☞ Administration communale au 019/33.98.69



LES « CADETS MÉDAILLÉS »

Cette année fut excellente pour le football faimois! Deux équipes ont terminé la saison championnes de leur catégorie: les cadets et l'équipe de réserve. C'est lors d'un Conseil communal que les cadets ont été félicités. Tous les membres étaient heureux de leur remettre une médaille en leur souhaitant encore de nombreux succès.



FANCY-FAIR DES ÉCOLES DE CELLES ET DE LES WALEFFES

Ce samedi 2 juin, les écoles communales de Celles et Les Waleffes ont fait la fête à la salle La Forge. A cette occasion, beaucoup de personnes sont venues se détendre. En effet, dès 14 heures, diverses activités et animations ont pris place : château gonflable, saut à l'élastique, pêche aux canards, massacre, promenade à poneys, location de cuistax, ... pour le bonheur des petits et des grands!

Afin de remplir les estomacs vides, des assiettes barbecue et couscous ainsi que des pains saucisse étaient prévus.

L'après-midi était aussi consacrée aux plus courageux qui s'étaient inscrits aux 4 heures de cuistax. Pas moins de 17 équipes formées de 6 à 10 personnes jeunes et moins jeunes de différents comités ont pédalé à vive allure dans les rues sécurisées. Toutes nos félicitations à l'équipe du locale des jeunes de Borlez et à leur capitaine, Romain Degroot, équipe gagnante de cette première édition. Les deuxième et troisième places reviennent respectivement à l'équipe d'Alexandre Lallemand et à l'équipe de Didier Morettin qui se sont surpassées. Afin de récompenser les trois premières équipes, un panier garni de produits wallons leur a été offert par le Comptoir des Boissons et différents commerçants Faimois. Ce fut une après-midi festive sous un soleil radieux pour le plaisir des enfants et de leurs

Photos de J.-L. George (Faimons-nous)



IL Y A VERRE ET VERRE

Afin d'optimiser la reprise du verre en vue de sa réutilisation, Intradel et Fost Plus ont mis en place un réseau de bulles à verre mais tous les types de verre ne sont pas les bienvenus!



A déposer :

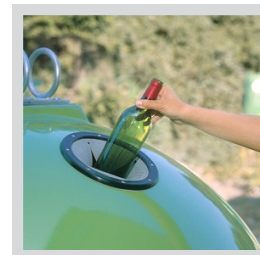
- Bouteilles, flacons et bocaux en verre transparent.

ENTIEREMENT VIDES SANS COUVERCLES, NI BOUCHONS.



A ne pas déposer :

- Verre résistant aux hautes températures (plats allant au four, plaques vitrocéramiques)
- Porcelaine et céramique (les assiettes de porcelaine, les tasses, ...)
- Récipients en terre cuite (bouteilles de genièvre,...)
- Opaline et cristal (vase, cendrier,...)
- Verre plat tel que vitres et miroirs
- Ampoules et tubes néon



Nous vous demandons également d'être attentifs aux quatre points suivants:

1. Mettez exclusivement des bouteilles et bocaux en verre. Les autres sortes de verre sont à déposer au parc à conteneurs. Les cruches en grès ou en terre cuite (par ex. bouteille de genièvre) ne sont pas acceptées dans la bulle à verre car elles peuvent contaminer le contenu de toute une bulle.
2. Jetez vos bouteilles et bocaux dans le bon conteneur; du verre incolore on fabrique du verre incolore, du verre coloré on fabrique des bouteilles en verre vert ou brun.
3. Respectez la tranquillité des riverains en déposant vos bouteilles et bocaux en verre aux heures prévues de dépôt.
4. Ne laissez rien traîner aux environs de la bulle à verre. Les dépôts de déchets sauvages sont punissables et peuvent vous coûter une amende élevée.

UNE JOURNÉE CITOYENNE À BAMBOIS POUR LES 10-14 ANS

Le 23 août 2007, au lac de BAMBOIS à Fosses-la-Ville aura lieu une journée citoyenne offerte pour un groupe mixte d'adolescents, de 10 à 14 ans (max. 25 enfants).

Le déplacement se fera en autocar et la journée se déroulera comme suit :

07h45 :	Départ de Faimers. Rassemblement au Cortil.
09h00 à 12h00 :	Arrivée à BAMBOIS : Activité « Je connais ma Commune » (ce jeu permet de comprendre le fonctionnement d'une commune).
12h15 :	Repas – prévoir un casse-croûte.
14h00 à 16h00 :	Balade autour du lac avec guides – nature.
16h30 à 18h00 :	Plage et baignade
18h15 :	Retour. Arrivée au Cortil vers 19h15.

Bref, une journée champêtre, pleine de découvertes, dans un esprit ludique, culturel et bénéfique pour tous les participants.

Dès à présent, les inscriptions se feront auprès de Frédéric Delnatte, Echevin des Finances et de la citoyenneté (Tél. [0477/78.55.30](tel:0477785530)). Le nombre de 25 participants ne pourra être dépassé pour des raisons évidentes de bonne organisation... ne tardez pas à vous inscrire !!

A noter encore qu'il n'est pas interdit aux parents qui le souhaitent, d'accompagner le groupe ; sur place, ils pourront découvrir des sites merveilleux qui valent le déplacement comme le jardin japonais.



LES CHANTIERS INTERNATIONAUX

Vous avez envie de métamorphoser vos vacances en découvrant de nouveaux horizons? Vous voulez faire de nouveaux échanges tout en mettant vos qualités au service d'un projet commun? Vous êtes donc le parfait volontaire! Pourquoi ne pas participer à un chantier international avec les Compagnons Bâisseurs?

Chaque année, l'association des Compagnons Bâisseurs envoie plus de deux cents volontaires en chantier. Cette formule vous permet d'effectuer un séjour de 2-3 semaines, durant lequel un groupe de volontaires internationaux (10-15 personnes) s'allie pour réaliser un projet non lucratif.

Les participants vont apprendre à se découvrir et à découvrir le pays où ils séjournent, à travers la collaboration à des tâches de nature manuelle (construction, rénovation...), sociale (animation de personnes handicapées, enfants...), culturelle ou artistique.

Un chantier, c'est surtout un moment de détente et de fou-rire où la routine et les habitudes s'évaporent. En échange de son travail, le volontaire est nourri et logé sur place durant toute la durée de son séjour.

Ces activités s'adressent à tous les jeunes à partir de 14 ans. Aucune aptitude spécifique n'est demandée, si ce n'est une motivation et un esprit d'aventure débordant. Une connaissance minimum de l'anglais est toutefois utile. Côté budget, une petite participation aux frais d'administration ainsi que le trajet sont à charge du volontaire.

Si vous êtes intéressé ne tardez pas à consulter le programme 2007 sur le site Internet: <http://www.compagnonsbatisseurs.be>



Les Compagnons Bâisseurs asbl
Rempart des Jésuites, 83
6900 Marche-en-Famenne
Tel: 084/31 44 13
E-mail: departure@compagnonsbatisseurs.be



**« DES VACANCES
A CONSTRUIRE
AVEC LES
COMPAGNONS
BÂTISSEURS »**

MARCHÉ DE PÂQUES À L'ÉCOLE DE LES WALEFFES

Le 30 mars dernier, l'école communale de Les Waleffes a organisé un marché de Pâques où divers bricolages, montages floraux réalisés par les élèves étaient exposés pour le plaisir des yeux...



OPÉRETTES: PROGRAMME DE LA SAISON 2007-2008

L'administration communale a le plaisir d'inviter les personnes âgées de 60 à 85 ans aux opérettes organisées par le Centre Dramatique Dialectal de Remicourt. Le transport est assuré par le car communal.

Programme de la saison 2007-2008 :



- Samedi 13 octobre 2007 à 14h30 « **INE BELE GARCE** » **PAF : 5 €**
- Samedi 08 décembre 2007 à 14h30 « **L'AMOUR TCHANTE A TECANT URLETE** » **GRATUIT**
- Samedi 09 février 2008 à 14h30 « **PO FRISETE** » **PAF : 5 €**
- Samedi 12 avril 2008 à 14h30 « **VISA PO L'AMOUR** » **PAF : 5 €**

Le car communal vous prendra en charge aux places publiques aux heures suivantes:

Aineffe : 12h50 — Borlez : 13h00 — Les Waleffes : 13h10 — Celles : 13h20 — Viemme : 13h50

Votre réservation est attendue auprès de Monsieur Etienne Cartuyvels au 0475/89.82.89
au plus tard le lundi précédant l'opérette .



JUMELAGE FAIMES-AMBIERLE: DÉJÀ UN QUART DE SIÈCLE!

Pour fêter dignement ce 25ème anniversaire, ce jeudi 17 mai, tous les organisateurs ont mis les petits plats dans les grands. Sous un merveilleux soleil, de nombreux faimois (élèves, parents, enseignants, comité de parents, les familles d'accueil sans oublier les organisateurs) attendaient impatiemment l'arrivée de nos amis français. Ballons, banderoles, calicots aux couleurs françaises étaient exhibés par la foule.

Durant ces quatre jours, les faimois ont permis à leurs hôtes de découvrir de nouvelles curiosités locales dans un climat de convivialité et d'amitié. Nous pouvons être fiers de la réussite de ce jumelage qui compte déjà 25 années de rencontres, d'échanges, de surprises, de souvenirs, de rire, de bonheur ... Afin que ce jumelage se perpétue encore de nombreuses années, nous vous invitons vivement à faire partie ce Comité dynamique.



VISITE DES FABULEUX CHÂTEAUX DE LA LOIRE



BLOIS

Ces 26, 27 et 28 mai, dans le cadre des excursions annuelles organisées par la commune, 73 personnes se sont rendues en Loire à la découverte de ses magnifiques châteaux.

Au cours de ce long week-end de Pentecôte, les participants ont découvert ou redécouvert les châteaux de Blois, Amboise, Chenonceau, Villandry ainsi que le majestueux château de Chambord. Un programme chargé certes mais bien ficelé qui incluait également la visite d'une cave à vin chez un petit viticulteur de Montlouis où plusieurs cépages ont été proposés en dégustation.



AZAY-LE-RIDEAU

La soirée du dimanche soir a été marquée par le spectacle « Songes et Lumières » au château d'Azay-le-Rideau. Un parcours-spectacle nocturne surprenant, célébrant la communion entre la nature, la lumière et l'architecture. Avec ce nouveau concept, nos citoyens ont découvert à leur rythme, en se promenant dans le parc du château, un autre monde, celui du rêve...

Nous remercions toutes les personnes qui ont pris part à ce merveilleux voyage pour leur bonne humeur, leur ponctuali-



AMBOISE



VILLANDRY



CHAMBORD



CHENONCEAU



AMBOISE

LES ARMES À FEU, INFORMEZ-VOUS!

Si vous êtes en possession d'armes, vous avez encore jusqu'au **30 juin 2007** pour vous conformer à la loi.
Voici quelques informations concernant vos nouvelles obligations en tant que propriétaire d'une arme à feu:

Arme prohibée : la détention est désormais punissable. Vous devez la remettre au service police avant le 30/06/07. Vous ne serez pas exposé à des poursuites et vous pourrez bénéficier de l'anonymat pour autant que l'arme ne soit pas recherchée.

Armes à feu automatiques (armes à feu qui après chaque coup tiré se rechargent automatiquement et qui par une seule pression sur la détente, lâchent une rafale de plusieurs coups) sont désormais intégrées dans la catégorie des armes prohibées.

Armes à feu qui étaient soumises à autorisation sous l'ancienne législation, mais qui n'ont pas été déclarées :

'Il s'agit d'une arme reçue en héritage, d'une arme trouvée au grenier, d'une arme que vous ne désirez pas garder mais que vous n'avez jamais osé déclarer de peur d'être puni ou d'une arme qui était en vente libre et que vous n'avez pas déclarée au moment où elle est devenue soumise à autorisation. Par exemple: les carabine 6 mm ou 22 long rifle, riot gun,...

En résumé, il faut savoir que, dorénavant, toutes les armes à feu (à l'exception des armes de panoplie) sont soumises à autorisation.

Les nouvelles disposition vous permettent de régulariser votre situation mais, avant le 30 juin, vous devez:

- ☞ soit déclarer l'arme auprès de la police de votre résidence et faire une demande en bonne et due forme auprès du Gouverneur de la Province;
- ☞ soit remettre l'arme à la police communale (abandon volontaire).



Vous êtes détenteur d'une arme à feu pour laquelle vous avez une autorisation (modèle 4)

- ☞ Si votre autorisation a plus de 5 ans, vous devez demander le renouvellement avant le 30 juin 2007.
- ☞ Si elle a moins de 5 ans (prendre en considération la date de la déclaration initiale), vous devrez avant l'échéance en demander le renouvellement au gouverneur.
- ☞ S'il s'agit d'une arme longue conçue et autorisée pour la chasse et que vous êtes titulaire d'un permis de chasse en cours de validité, votre autorisation reste valable aussi longtemps que vous avez votre permis de chasse.

Vous êtes détenteur d'une arme à feu pour laquelle aucune autorisation n'était requise (armes répertoriées sous la cat. « Chasse et sport » sous l'ancienne législation), vous devez également le signaler. Seuls les chasseurs et les tireurs sportifs en sont dispensés sous certaines conditions.

Pour les titulaires d'un permis de chasse, vous devez simplement demander une nouvelle attestation d'enregistrement à votre police locale. Cette attestation restera valable aussi longtemps que vous aurez un permis de chasse

Si vous n'avez pas de permis de chasse, et que vous avez acquis l'arme avant 2006, vous devez vous présenter à votre bureau de police locale, vous obtiendrez une attestation provisoire d'enregistrement. Le Gouverneur vous délivrera automatiquement une autorisation pour **une durée de 5 ans** si vous êtes majeur et si vous n'avez pas encouru de condamnations empêchant la détention d'armes. Cette autorisation aura **une durée d'1 an** si l'arme a été acquise en 2006.

Dans le cas où vous ne pouvez régulariser votre situation, vous devez absolument neutraliser l'arme par le banc d'Epreuve à Liège, la céder à une personne autorisée à la détenir, ou en faire abandon volontaire auprès de votre police locale.

Les informations reprises ci-dessous ne sont qu'un bref aperçu de la législation. Contactez le bureau de police pour de plus amples renseignements au **019/33.98.51** ou surfez sur **www.prov-liege.be/armes**

LE WALLON, QUAND TU NOUS TIENS ...

Hèsbâye, tère dik'nohowe,

C'è-st-insi, qu'eûne istoryiène a-st-intitulé on fwèrt bê live qu'èlle a s'crît (1). E c'èst vrèy, qui, malgré dès clapants scribeûs come Krains èt Stièrnèt èlle a pwèrté Lontimp li rinomèye d'eûne contrèye rèscoulèye ocupêye par dès pâyizanzs qui s'noumî ossî
Avou moquerèye « lès djins dal campagne »

C'est ainsi qu'une historienne a intitulé un fort beau livre qu'elle a écrit. Et, c'est vrai, que, malgré les écrivains renommés comme Krains et Stiernet elle a porté longtemps la renommée d'une contrée reculée, occupée par des paysans qui s'appelaient aussi, avec ironie, « les gens de la campagne ».

E PORTANT

C'est si bê li Hèsbâye à prétimep
Qwand lès âbes èt lès bouhons si r'tèhèt
eûn'douce vèrdeûr
C'est si bê li Hèsbâye è l'osté
Qwand l'ôr dè blé riglatihe èt si caracole
so l'mamèye d'on dous vint
C'est si bê li Hèsbâye è l'ôte
La qui, lès coleûrs dès fôyes blawtèt
so lès pâles rèd dè solo
C'est si bê li Hèsbâye, è l'ivièr
Qwand, catchant sès mizères èle tchâsse
si blanc mantè d'èrmène
Awè, li Hèsbâye ... mi Hèsbâye èst bèle
Tère di mès tâyes, mi coûr fruzihe
Qwand, dji pormène mès idèyes
â-d'-triviès dès tchamps
Walon hèsbignon èt fir di l'èsse.

ET POURTANT

C'est si beau la Hesbaye, au printemps
Quand les arbres et les buissons se retricotent
une douce reverduration
C'est si beau la Hesbaye en été
Quand l'or du blé reluit et se contorsionne
sous la caresse d'un doux vent
C'est si beau la Hesbaye à l'automne
Là, que les couleurs des feuilles scintillent
sous les pâles rayons du soleil
C'est si beau la Hesbaye en hiver
Quand, cachant ses misères, elle chausse
son blanc manteau d'hermine
Oui, la Hesbaye ... ma Hesbaye est belle
Terre de mes aïeux, mon cœur frissonne
Quand je promène mes idées
à travers champs
Wallon, Hesbignon, et fier de l'être.

Joseph Delchambre

(1) Jeannine Paye Bourgeois (Hesbaye, terre méconnue)

ROGER FROIDCOEUR ADMIS À LA RETRAITE



- Après une carrière bien remplie en tant qu'ouvrier « Homme à tout
- faire » au CPAS, riche d'expérience de toutes sortes, Monsieur Roger
- Froidcoeur quitte le milieu professionnel pour se tourner vers une
- nouvelle étape de sa vie où il aura enfin le temps de mener à terme
- tous les projets auxquels il tient tant.
- Nous lui souhaitons ainsi qu'à sa famille beaucoup de bonheur dans
- sa nouvelle vie!

EN BREF, L'ETAT CIVIL (JANVIER, FEVRIER, MARS, AVRIL ET MAI)

Nous ont rejoints :

- ♣ Libioulle Hugo né à Liège le 26 décembre 2006, domicilié à Faimés (Les Waleffes), Rue de Borlez, 33/1, fils de André Libioulle et de Carine Rockus.
- ♣ Léva Romain né à Liège le 02 janvier 2007 domicilié à Faimés (Viemme) rue de Huy, 282, fils de Jean Léva et de Marie Hamer.
- ♣ Esch Maëlle, née à Liège, le 09 janvier 2007, domiciliée à Faimés (Viemme) Clos des Botteresses, 10, fille de Lilian Esch et de Dorothée Keymeulen.
- ♣ Huriaux Florent, né à Liège le 24 janvier 2007, domicilié à Faimés (Borlez) rue Albert Ier, 12, fils de Nicolas Huriaux et de Florence Biertho.
- ♣ Maricq Florent, né à Namur le 19 février 2007, domicilié à Faimés (Celles), rue de la Centenaire, 12, fils de Sébastien Maricq et de Bénédicte Lombet.
- ♣ Benakli Joséphine, née à Liège le 16 février 2007, domiciliée à Faimés (Celles) rue de Liège, 14, fille de Karim Benakli et de Isabelle Franchioly.
- ♣ Thomas Romain, né à Eupen le 13 mars 2007, domicilié à Faimés, rue Emile Vandervelde, 10, fils de Dimitri Thomas et de Vera Creutz.
- ♣ Deresteau Chloé, né à Seraing le 23 mars 2007, domicilié à Faimés (Celles) rue du Tumulus, 10, fils de Pierre Deresteau et de Isabelle Luyckx.
- ♣ François Noam, né à Liège le 23 mars 2007, domicilié à Faimés (Borlez) rue Georges Berotte, 35, fils de Laurent François et de Bénédicte Lhonneux.
- ♣ Melchior Amy, née à Liège le 20 mars 2007, domiciliée à Faimés (Aineffe) rue de Viemme, 4, fille de Manuel Melchior et de Cynthia Doneux.
- ♣ Venken Liam, né à Liège le 24 avril 2007, domicilié à Faimés (Viemme) rue de Huy, 241, fils de Jean-Philippe Venkin et de Séverine Sommers.
- ♣ Mathy Clément, né à Liège le 02 mai 2007, domicilié à Faimés (Celles) rue Adolphe Braas, 26, fils de Philippe Mathy et de Catherine Delannoy.

Se sont unis :

- ♥ Richel Francis, 60 ans, domicilié à Faimés (Les Waleffes) rue des Bada, 36, et Ratolojanahary Bodosoa, 49 ans, demeurant en Espagne. Mariés le 10 février 2007.
- ♥ Loyson Jean Alain, 41 ans, domicilié à Faimés (Borlez) rue Albert Ier, 25 et Hennuy Annick, 43 ans, domiciliée à Amay, Chaussée Roosevelt, 42/B0003. Mariés le 07 avril 2007.
- ♥ Pirlot Grégory, 24 ans, domicilié à Gembloux et Rigot Florence, 24 ans, domiciliée à Faimés (Viemme) rue des Fermes, 22. Mariés le 05 mai 2007.

Nous ont quittés :

- † Streeel Désirée, 90 ans, veuve Ernest Renaers, domiciliée à Faimés (Les Waleffes) rue de la Gare, 6, décédée à Waremme le 27 décembre 2006.
- † Melin Victor, 89 ans, veuf Suzanne César, domicilié à Faimés (Celles) rue de Labia, 8, décédé à Remicourt, rue Modeste Rigo, 10 le 25 décembre 2006.
- † Bertrand Joseph, 72 ans, veuf Onraedt Andrée, domicilié à Faimés, rue d' Aineffe, n° 1/0001, décédé à Waremme le 30 janvier 2007.

- † Courtois Simone, 88 ans, célibataire, domiciliée à Faimés (Viemme) rue de Huy, n° 230, décédée à Huy le 31 janvier 2007.
- † Warzée Jean-Claude, 57 ans, époux Bourguignon Marie Rose, domicilié à Faimés (Les Waleffes) rue du Bec, 17, y décédé le 14 février 2007.
- † Mouton David, 37 ans, célibataire, domicilié à Hannut, rue Zénobe Gramme, 63, décédé à Faimés (Celles) Carrefour de la Mort, le 18 février 2007.
- † Baron Jeanne, 91 ans, veuve Léon Montanus, domiciliée à Faimés (Les Waleffes) rue de la Gare, numéro 6, y décédée le 07 mars 2007.
- † de Stexhe Marie, 101 ans, célibataire, domiciliée à Faimés (Les Waleffes) rue de la Gare, numéro 6, y décédée le 20 mars 2007.
- † Bayard Jean, 73 ans, veuf Marie José Pirson, domicilié à Faimés (Celles) rue de Huy, 53, décédé à Waremme le 25 mars 2007.
- † Debroux Rosa, 76 ans, veuve Arthur Volon, domiciliée à Faimés (Les Waleffes) rue de la Gare, 6, y décédée le 09 avril 2007.
- † Viatour Pierre, 84 ans, veuf Suzanne Bolly, domicilié à Braives, rue du Bolland, numéro 5 décédé à Faimés (Les Waleffes) rue de la Gare, 6 le 16 avril 2007.
- † Hamblenne Bernard, 57 ans, époux Masy Marguerite, domicilié à Faimés (Celles) rue Adolphe Braas, 51, y décédé le 18 avril 2007.
- † Denis Elie, 77 ans, veuf Hougardy Julia, domicilié à Faimés (Les Waleffes) rue de la Gare, numéro 6, y décédé le 24 avril 2007.
- † Schroeders Claude, 58 ans, époux Thirion Mariette, domicilié à Faimés (Borlez) rue d'Aineffe, 20, décédé à Liège le 13 mars 2007.
- † De Beys Edouard, 70 ans, époux Jacqueline Van Schepdael, domicilié à Faimés (Borlez) rue Emile Vandervelde, 58, y décédé le 29 avril 2007.

Noces de diamant :



Le samedi 13 janvier 2007 à 17 h, Monsieur Auguste Destexhe et Madame Jeanne Pirson ont été reçu à l'Administration Communale à l'occasion de leurs 60 ans de mariage (contracté à Geer le 09 janvier 1947).

Noces d'or:



Le 03 mars 2007 à 17 h, Monsieur et Madame Colpin-Gordenne domiciliés à Faimés (Borlez) rue Georges Berotte, 40, ont été reçus à l'Administration Communale à l'occasion de leurs 50 ans de mariage (contracté à Borlez le 02/03/57).

Le samedi 21 avril 2007 à 11 h 15', Monsieur et Madame Charlier-Duc domiciliés à Faimés (Les Waleffes) rue de Borlez, 34, ont été reçus à l'Administration Communale à l'occasion de leurs 50 ans de mariage (contracté à Les Waleffes le 19/04/57).

Retrouvez l'état civil au complet
sur www.faimés.be (rubrique "News")

AGENDA

JUILLET 2007

Du 09/07 au 10/08	Plaine de jeux organisée par l'Administration communale au Cortil à Borlez.
Dimanche 22/07 10.00	Tournoi de jeux vidéos organisé par la Maison des Jeunes à la salle la Forge à Celles.

AOUT 2007

Du 03/08 au 05/08	FETE DE LA BIERE à Borlez.
Dimanche 19/08	Rallye gastronomique organisé par le Comité des parents.
Du 20 au 25/08	Démocratie et Citoyenneté: Bambois organisé par l'Administration communale au Cortil à Borlez.
Vendredi 24/08	Départ pour le Mémorial Van Damme à Bruxelles.
Du 31/08 au 02/09	AINEFFE EN FETE. 10ème buffet campagnard.

SEPTEMBRE 2007

Dimanche 02/09 15.00	Goûter des pensionnés organisé par le VC Hesbignon à la salle la Forge à Celles.
Jeudi 06/09 20.00	Conférence « Semis en automne pour récolte au printemps » organisé par le comité horticole au Cortil à Borlez.
Samedi 08 et dimanche 09/09	Journée du patrimoine organisée par l'Administration communale à la Chapelle de Saives à Celles.
Samedi 08/09 18.30	Souper organisé par le TTC à la salle la Forge à Celles.
Samedi 15/09 18.30	Barbecue Médiéval géant organisé par le comité de la Fancy-Fair de Les Waleffes à la salle Patria à Les Waleffes.
Dimanche 16/09 12.00	Dîner spectacle organisé par le Comité des Pensionnés de Celles à la salle la Forge à Celles.
Vendredi 21/09 20.00	Lan Party Nocturne de 20 à 08 h organisée par la Maison des jeunes à la petite école de Borlez.
Samedi 22/09 15.00	Concours de couyon organisé par le Comité Jumelage à la salle la Forge à Celles.
Dimanche 23/09 14.30	Conférence organisée par le Comité Apicole au Cortil à Borlez.
Du 28 au 30/09	Week-end de montée à Malmedy organisé par les scouts.
Samedi 29/09 18.30	Souper du TC Cortil au Cortil à Borlez.
Dimanche 30/09 14.00	Couleur d'Afrique organisé par l'asbl « D'une main à l'autre » à la salle la Forge à Celles.



OCTOBRE 2007

Samedi	06/10	20.00	Spectacle-variétés organisé par le PAC à la salle la Forge à Celles.
Dimanche	07/10	12.00	Dîner paroissial organisé par le Comité paroissial à la salle Patria à Les Waleffes.
Samedi	13/10	9.30	Marche d'unité organisée par les scouts place J. Wauters à Celles.
Samedi	13/10	18.30	Souper aux moules organisé par le Comité du Jumelage à la salle la Forge à Celles.
Samedi	20/10	18.30	Souper pâtes organisé par le Comité des Jeunes à la Petite école de Borlez.
Vendredi	26/10	18.00	Halloween organisé par les écoles à la salle la Forge à Celles.
Vendredi	26/10	18.00	Halloween organisé dans les rues d'Aineffe par le Comité Aineffe en fête.



NOVEMBRE 2007

Samedi	03/11	18.30	Souper organisé par le Comité de la Saint Nicolas à la salle la Forge à Celles.
Jeudi	08/11	20.00	Assemblée générale + Exposé « A la découverte des oiseaux, villes et villages » organisé par le Comité horticole au Cortil à Borlez.
Vendredi	16/11	13.00	Journée de la Tolérance organisée par l'Administration communale.
Vendredi	16/11	18.00	Souper raclette et Beaujolais nouveau organisé par les écoles à la salle la Forge à Celles.
Samedi	17/11	09.00	Saint Nicolas dans les rues de Viemme organisé par le VC Hesbignon.
Vendredi	23/11	10.00	Fête de la Musique organisée par l'Administration communale à la Chapelle de Saives.
Samedi	24/11	14.00	Distribution de la Saint Nicolas aux enfant de Viemme et de Les Waleffes organisée par le Comité de la Saint Nicolas à la salle la Forge à Celles.
Dimanche	25/11	14.00	Distribution de la Saint Nicolas aux enfant de Celles organisée par le Comité de la Saint Nicolas à la salle la Forge à Celles.



DECEMBRE 2007

Samedi	01/12	18.00	Distribution de la Saint Nicolas organisée par l'Etoile de Faimés à la salle la Forge à Celles.
Dimanche	02/12	09.00	Distribution de la Saint Nicolas dans les rues d'Aineffe pour les moins de 12 ans et les plus de 60 ans.

UNE RUE, UNE HISTOIRE ...

RUE BASSE VOIE

C'est un des chemins en terre battue, amélioré par les travaux communaux de 1941. Situé au point bas du village de Borlez, c'est un passage obligé des eaux de ruissellement venant de l'amont sud et du village. D'où le nom.

RUE BOCA DE WAREMME

En wallon : « bocâ » signifie « trouée - brèche dans une haie ». Au carrefour de la ferme Henrard, une route de remembrement descend sur Omal et Termogne découvrant la campagne vers Waremmé. C'est çà la trouée. « Lî bocâ ».



Cette longue rue traverse sur son parcours les rues Basse Ladresse et des Bada pour terminer son périple au carrefour de la Remikette. Sa forme en demi-arc fait front aux quatre points cardinaux. Au carrefour avec la rue des Bada et d'un chemin du remembrement, une chapelle est dédié en hommage aux militaires. Elle remplace une autre chapelle démolie. Dans le prolongement de la rue des Bada, un manège équestre est construit.

RUE DE LA VALLEE

Deux versants opposés du relief forment le fond de la vallée où s'amassent les eaux qui ruissellent vers le Geer à Lantremange en passant par le marais et le fond de Faimés.

COMMUNE DE FAIMES

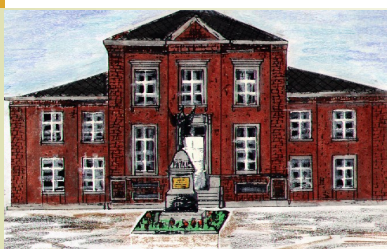
rue A. Braas 13—4317 FAIMES

Tél. : 019/33.98.50

Fax : 019/33.98.64

E-mail : commune@faimes.be

Site internet: www.faimes.be



Nos bureaux sont ouverts
du lundi au vendredi de 9 à 12 heures.

Permanences :

les mercredis de 14 à 16 heures et
les samedis de 10 à 12 heures à l'exception
des mois de juillet/août et des jours fériés.

SIRÈNES D'ALERTE NUCLÉAIRE

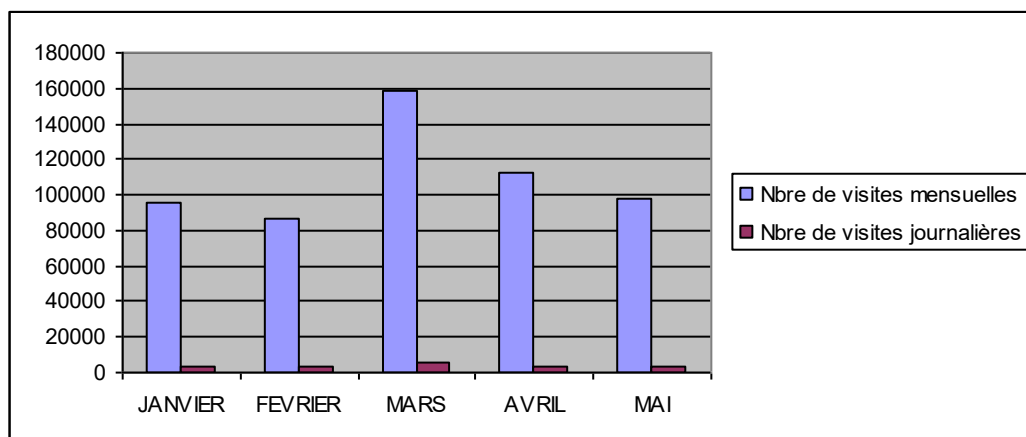


Pour rappel, le 05 juillet prochain, les sirènes d'alerte nucléaire seront soumises à un test sonore vers 9 heures. Ces sirènes sont installées au terrain de football de Borlez, à la maison communale, à l'école communale de Les Waleffes ainsi qu'à l'Eglise de Viemme. Pour toute information complémentaire, veuillez consulter le site: www.seveso.be

SALLE PATRIA

La gestion de la salle PATRIA est dorénavant assurée par l'Administration Communale, en collaboration avec le Comité de Les Waleffes. Les comités ainsi que les particuliers de l'entité souhaitant occuper la salle Patria peuvent prendre contact soit avec Monsieur Philippe Léonard, soit avec Madame France Collin ou encore surfer sur le site www.faimes.be dans la rubrique « Vie administrative/Description des procédures/Location de salles » pour connaître les modalités de location.

STATISTIQUES DE NOTRE SITE WEB : NOUVEAU RECORD D'AUDIENCE!



PERMANENCES DE LA BOURGMESTRE



La Bourgmestre reçoit à l'Administration Communale **uniquement sur rendez-vous** de 19 à 20 heures

les 10 et 24 juillet et les 07 et 21 août 2007.

